Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 14 avril 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, BAUDERE Daniel, CHIVOT Frédéric, DEFENTE Clément, DEFRANSURE Nicolas, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, LEGRAND Jean-Yves, Jacques LEMOINE, LHERMITE Marie-Thérèse, RICHET Catherine, ROGER Céline, SALON Jean-Michel.

Absents excusés : Anne HOTTE (pouvoir de vote donné à Jean-Michel SALON), Rémi THÉRON (pouvoir de vote donné à Julie GROSSEMY).

Céline ROGER est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2025

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 pour le budget eau

Le maire donne la parole à Jean-Yves Legrand.
Pour rappel le Compte Financier Unique (CFU) remplace les anciens comptes de gestion et compte administratif, il est élaboré conjointement entre la commune et la Trésorerie de Poix de Picardie, il retrace les opérations comptables de l'année.

Section d'exploitation
Dépenses : 6 570€
Recettes : 7 242.29€
Résultat de l'exercice d'exploitation excédentaire de 672.29€

Section d'investissement
Dépenses : 1 851.95€
Recettes : 6 570€
Résultat de l'exercice d'investissement excédentaire de 4 718.05€

Résultat de clôture 2024
Le résultat de clôture est le résultat antérieur reporté +/- résultat de l'exercice
Exploitation : 19 241 + 672.29 = 19 913.29
Investissement : 35 414 + 4 718.05 = 40 132.05
Cumulé = 60 045.34€

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats du budget 2024.

3. Affectation du résultat du budget eau

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit si c'est le cas) de la section d'investissement et considérant que la section d'investissement est excédentaire sur l'exercice écoulé.

Jean-Yves Legrand propose l'affectation du résultat suivante :

- Recette d'exploitation (chapitre 002) : + 19 913€
- Recette d'investissement (chapitre 001) : + 40 132€

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition.

4. Vote du budget eau 2025

Considérant que le budget doit être voté au chapitre, il est proposé à l'assemblée le budget primitif suivant pour l'exercice 2025 :

Dépenses de la section d'exploitation :

Chapitre 011 : 13 652€
Chapitre 65 : 2 000€
Chapitre67 : 5 000€
Chapitre 68 (042) : 6 570€
Total des dépenses d'exploitation : 27 222€

Recettes de la section d'exploitation :

Chapitre 75 : 7 000€
Chapitre 042 : 309€
Chapitre 002 : 19 913€
Total des recettes d'exploitation : 27 222€

Dépenses de la section d'investissement :

Chapitre 21 : 44 489€
Chapitre 040 : 309€
Chapitre 16 : 1 544€
Total des dépenses d'investissement : 46 702€

Recettes de la section d'investissement :

Chapitre 040 : 6 570€
Chapitre 001 : 40 132€
Total des recettes d'investissement : 46 702€

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 proposé.

5. Approbation du Compte Financier Unique 2024 pour le budget principal

Jean-Yves Legrand présente les résultats de l'année 2024 qui sont les suivants :

Section de fonctionnement
Dépenses : 678 702.23€
Recettes : 797 959.94€
Résultat de l'exercice d'exploitation excédentaire de 119 257.71€

Section d'investissement
Dépenses : 550 291.03€
Recettes : 302 721.75€
Résultat de l'exercice d'investissement déficitaire de 247 569.28€

Résultat de clôture 2024
Résultat antérieur reporté +/- résultat de l'exercice
Fonctionnement : 465 123 + 119 257.71 = 584 380.71€
Investissement : 900 745 – 247 569.28 – 387 952 (RAR 2024) = 265 223.72€
Total cumulé = 849 604.43€

Les résultats sont approuvés à l'unanimité.

6. Affectation du résultat pour le budget principal

Il est proposé l'affectation du résultat suivante :
- Recette de fonctionnement (chapitre 002) : 584 381€
- Recette d'investissement (chapitre 001) : 653 176€

Restes à réaliser au chapitre 2041512 (effacement des réseaux) pour 358 952 € et au chapitre 2151 (Travaux De Colnet) pour 29 000€.

L'affectation du résultat proposée est approuvée à l'unanimité.

7. Subvention aux associations 2025

Après délibération les membres du conseil décident à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes :

Article	Nom de l'association	Montant de la subvention
657362	CCAS	5000
65748	Amicale des aînés	600
65748	Association de pêche de Prouzel	120
65748	Association des chasseurs	120
65748	Association des donneurs de sang	120
65748	Association des parents d'élèves de Plachy	120
65748	Basket Conty	400
65748	Club gymnastique	200
65748	Club tennis	300
65748	Association badminton	120
65748	Fondation du patrimoine	50
65748	La prévention routière	30
65748	Le souvenir français	80
65748	Comité des fêtes	600
65748	Cardio	120
65748	AS Prouzel/Plachy	120
65748	Union Nationale des Anciens Combattants	120
65748	Associations cycliste (Trophée Prouzel)	200

8. Taux de fiscalité directe 2025

Après délibération les membres du conseil municipal décident de pas augmenter les taux de fiscalité directe pour l'année 2025.
Les taux de fiscalité directe pour l'année 2025 sont :
Taxe foncière bâtie : 40.48
Taxe foncière non bâtie : 22.43
Taxe habitation (sur résidence secondaire) : 12.25
Cotisation Foncière des Entreprises : 12.08
Le produit attendu pour ces taxes en 2025 est de 324 792€.

9. Vote du budget 2025

Jean-Yves Legrand propose le budget principal primitif suivant pour l'exercice 2025 :

Fonctionnement dépenses :
- Charges à caractère général : 831 319€
- Charges de personnel : 138 250€
- Autres charges de gestion courante : 82 473€
- Charges financières : 12 272€
- Charges exceptionnelles : 5 000€
- Virement section d'investissement : 130 000€
- Atténuation de produits : 35 904€
- Opération d'ordre entre section (amortissements et dépréciations) : 14 172€
- Opérations d'ordre entre sections : 9 653€

TOTAL Dépenses de Fonctionnement : **1 259 043€**

Fonctionnement recettes :
- Produits des services et du domaine : 23 900€
- Impôts et taxes : 422 598€
- Dotations, subventions et participations : 143 556€
- Autres produits de gestion courante : 68 086€
- Produits financiers : 1€
- Produits exceptionnels : 2 000€
- Opérations d'ordre entre sections : 14 521€
- Excédent antérieur reporté : 584 381€

TOTAL recettes de fonctionnement : **1 259 043€**

Investissement dépenses :
- Emprunts et cautionnement : 42 898€
- Subventions d'équipements versées : 358 952€
- Immobilisations corporelles : 396 579€

TOTAL des dépenses d'investissement : **798 429€**

Investissements recettes :
- Dotations, fonds divers, réserve : 5 600€
- Opérations d'ordre entre sections : 9 653€
- Solde d'exécution reporté : 653 176€
- Virement de la section d'investissement : 130 000€

TOTAL des recettes d'investissement : **798 429€**

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025.
Le maire remercie la commission finances et monsieur Legrand pour la présentation du budget.

10. Projet de pôle médical

Le maire expose que les personnes qui portaient le projet de pôle médical l'avait informé, à contre-cœur, qu'ils abandonnaient le projet de pôle médical au 6 rue du Cdt André Dodart. Des contraintes techniques en raison du sol très meuble entraînent un surcoût financier trop conséquent et des contraintes administratives très exigeantes, les architectes des bâtiments de France imposent des éléments onéreux, élevant davantage le coût du projet.
L'idée du pôle médical sur Plachy-Buyon n'est pas abandonnée, mais il faut trouver un autre terrain.
La question de la destination de la maison d'Anny se pose à nouveau.

11. Urbanisme : dépôt de déclaration préalable pour des travaux d'aménagement de clôture

Le maire expose que lors de la création du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Contynois la communauté de communes n'a pas prévu le dépôt de déclaration préalable en mairie pour les travaux d'aménagement de clôture, laissant ainsi aux communes le choix d'instituer ou non la démarche.
Considérant la nécessité d'encadrer les travaux d'aménagement visibles de l'espace public, le conseil municipal décide avec 10 voix pour, 3 voix contre (Jean-Michel Salon, Daniel Baudère et Catherine Richet) et 2 abstentions de rendre obligatoire le dépôt d'une déclaration préalable lors de travaux d'aménagement d'une clôture.

12. Questions et informations diverses

- Le maire informe que la personne qui occupait un terrain à l'entrée du village était partie, après plusieurs tentatives pour occuper des terrains sur les communes voisines il semblerait qu'elle soit partie en direction du sud. Le terrain a été nettoyé.
- Le maire informe que le directeur du service assainissement collectif de la CC2SO avait fait réaliser une expertise judiciaire ce jour pour constater les désordres sur la rue du Cdt André Dodart et la rue des clabaudois suite aux travaux de reprise des tranchées de l'assainissement collectif. Un avocat a aussi été diligenté pour suivre ce dossier. En attendant des réparations provisoires sur les points les plus dangereux de la rue du Cdt André Dodart vont être réalisés. Nous attendons les dates.
- Frédéric Chivot informe que la chasse aux œufs de Pâques aura lieu le lundi 21 avril 2025, 110 enfants sont inscrits.

Sans autre question et information, la séance est levée à 22h.